

REUNION DU 23 JANVIER 2011

Convocation : 17 janvier 2012

Affichage : 25 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt-trois janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix-sept janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

Absent excusé : Thérèse GALBADON (pouvoir donné à Elisabeth GONZATO) – Marie-Hélène PASQUIER.

Secrétaire de séance : FEUILLIE Claude

Début de la séance : 20H30

Monsieur le Maire débute la réunion en souhaitant tous ses bons vœux à l'assemblée et à tous leurs proches.

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 12 décembre 2011, celui-ci est adopté à l'unanimité.

La réunion commence par une première présentation de l'architecte concernant le projet de rénovation de la Maison du Sonneur. Monsieur le Maire indique également au Conseil Municipal que la subvention attribuée au titre de la réserve parlementaire sera finalement de 8000 €.

URBANISME

Permis de Construire :

- LEGRAND Tony et Laëtitia – 74 Les Bertrands : Construction d'une maison.
- LETERRIER Anthony et Mlle GEORG – 9 Les Brûlins : Construction d'une maison.
- BAUCHART Sylvain et Lucie – 37 Les Corbières: Construction d'une maison, après annulation du Permis de Construire de M. et Mme CORRETTO.
- LUCE Nathalie - 70 Les Bertrands : Construction d'une maison.

Déclarations préalables :

- ROQUAIN Benjamin – 18 La Tourelle : Rénovation d'une maison avec création de deux ouvertures.
- Cabinet DROUET (Indivision Lepelletier) – Les Bertrands : Division de parcelle pour création de deux parcelles constructibles.
- LEHAGUEZ Bruno – 77 Les Martins : Ouverture de trois fenêtres de toit.
- BIHEL Claude – 27 Gravelle de Haut : Remplacement des huisseries bois à petits carreaux par baies vitrées PVC gris clair, remplacement des volets à battants par des volets roulants et remplacement d'une fenêtre par une porte vitrée.
- FLEURY Marie – Les Martins : Division de parcelle pour construction.

Par ailleurs, M. Fleury indique à l'assemblée que la réglementation a évolué concernant les déclarations préalables : le seuil de superficie passe de 20 à 40 m² pour les extensions de maisons situées en zone U du P.L.U.

Monsieur FLEURY termine sa présentation en indiquant que l'année 2011 est une année record car elle a vu 59 Permis de Construire déposés dont 43 maisons individuelles.

- Terrains Pasquier : la commune est propriétaire de la parcelle A 2386, d'une contenance de 4393 m², depuis le 24 décembre 2012. Cette acquisition a été faite par le biais de l'E.P.F.N., qui portera le projet sur cinq ans.

ECHANGE DE TERRAINS SUR LA ZONE ARTISANALE DES CHEVRES

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer l'échange sans soulte avec la SARL Poséidon entre 4460 m² de terrain non-viabilisé et une parcelle viabilisée de 2425 m² en lotissement sur la Zone Artisanale des Chèvres.

ÉLARGISSEMENT DE LA RD 352

Gilbert FLEURY indique à l'assemblée que l'élargissement de la RD352 a été inscrit au programme de travaux du Conseil Général. Les études seront menées dans le courant de l'année 2012, et les travaux seront probablement réalisés en 2013 - 2014. Le Conseil Général prendra à sa charge les travaux situés sur l'emprise de la voirie actuelle, le reste sera à la charge de la commune.

AVENUE PASTEUR

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une rencontre s'est tenue le vendredi 20 janvier avec M. Troisgros, de l'Office National des Forêts. Il en est ressorti que la plantation de chênes verts en lieu et place des conifères en cours d'abattage correspondrait à la demande de la commune. Deux rangées de douze arbres espacés de 6 mètres seraient à prévoir, ainsi qu'un apport de bonne terre.

CONVENTION PISCINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

Le Maire est autorisé à signer la convention de paiement trimestriel pour la mise à disposition d'une piscine municipale de Cherbourg-Octeville pour la période de janvier à juin 2012.

TRANSPORT SCOLAIRE

Mme GONZATO effectue un petit rappel de l'historique du transport scolaire de Tollevast : celui-ci a été institué en 1965, et la commune en a été délégataire de service jusqu'en 2006-2007. Les tarifs ont été nettement revus à la baisse et, dans un premier temps, les circuits restaient inchangés. Ceux-ci doivent désormais être réétudiés, et c'est pourquoi une réunion a été provoquée.

Mme GONZATO donne rapport d'une réunion du mercredi 11 janvier, qui s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes Douve et Divette animée par M. Lemoine, assisté de M. Héraut et à laquelle étaient conviées les communes de Couville, Martinvast, Nouainville et Saint-Martin le Gréard, ainsi que Michel Lerenard, Conseiller Général du secteur.

Il en résulte que pour Tollevast, le nombre d'arrêts pour le circuit du collège passerait de quinze à six arrêts. Pour le circuit des écoles primaire et maternelle, le nombre d'arrêts passerait de dix-huit à cinq. La politique actuelle du Conseil Général est de supprimer tous les arrêts situés à moins de 2 Km de l'école, et d'espacer les arrêts d'au moins 1 Km.

Cette proposition implique que les enfants seront amenés à marcher le long de routes qui ne sont pas aménagées, ni éclairées. Cela créerait un réel danger, et la commune n'est pas financièrement en mesure de prévoir l'aménagement de tous ces bas-côtés, ce qui représenterait un linéaire beaucoup trop important. De même, les futurs arrêts ne pourront pas être aménagés pour recevoir toutes les voitures venant déposer les enfants, et cela créera de nombreux risques d'accidents en multipliant les véhicules sur les routes, ce qui est une

aberration à un moment où la protection de l'environnement préconise de prendre le moins possible son véhicule. La troisième conséquence sera une multiplication sur les routes des voitures venant déposer des enfants à la garderie périscolaire ou directement à l'école, et les routes menant au bourg ne sont pas conçues pour un tel flux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- REJETTE en bloc la proposition du Conseil Général,
- S'INSURGE contre cette politique incohérente qui va à l'encontre de ce qu'elle semblait prévoir en matière de sécurité, puisque la vie des enfants marchant au bord de routes non sécurisées est grandement mise en danger,
- CONSIDERE que, s'il est nécessaire d'établir des règles, il y a lieu de prévoir également des exceptions selon la configuration des lieux et le nombre d'enfants concernés,
- N'ACCEPTE PAS la remise en cause du service de proximité par la régression du système, notamment pour ce qui concerne les circuits desservant les écoles de Tollevast. La commune a en effet été délégataire de service du conseil général et a été contrainte d'abandonner ce type de gestion, reprise dans son intégralité par le Conseil Général dans le cadre de ses compétences,
- CONSIDERE que ces mesures remettent aussi en question la garde des enfants chez les assistantes maternelles,
- N'ADMET PAS la manière de procéder du Conseil Général qui a imposé cette politique sans concertation préalable avec les collectivités, notamment par la suppression de nombreux arrêts,
- DEMANDE que la manifestation de son mécontentement fasse l'objet d'une publication particulière.

PARTICIPATION FINANCIERE AU CLIC OUEST COTENTIN POUR 2012

Les membres du conseil acceptent la cotisation 2012 fixée à 0,25 € par habitant, soit 310 €.

ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Philippe ROINÉ indique que la commune a désormais un défibrillateur. Un boîtier devra être acheté et installé sous le porche de la Salle Polyvalente, Serge COTTEBRUNE propose de s'en charger. Une formation est également prévue dans le cadre de cette acquisition, un groupe d'une dizaine de personnes doit être formé à l'utilisation de cet appareil : Stéphane BARBÉ, ayant une réunion avec les présidents d'associations le mardi 31 janvier, se propose de leur en parler afin d'établir une liste des personnes intéressées.

ÉCLAIRAGE DU STADE

Stéphane BARBÉ indique que les travaux d'éclairage au stade sont terminés et sont satisfaisants sur une partie du terrain. Un devis a été demandé à l'entreprise ETDE afin d'améliorer la seconde partie. Le sujet sera rediscuté lors de l'élaboration du budget.

RÉUNION AVEC LES ASSISTANTES MATERNELLES

Le 4 janvier, une réunion a été provoquée avec les assistantes maternelles de Tollevast concernant la prise de compétence de la Communauté de Communes Douve et Divette. Onze assistantes maternelles sur vingt étaient présentes.

Le fonctionnement du RAM leur a été exposé, ainsi que le projet de crèche multi-accueil. Les activités sont actuellement organisées sur Virandeville et Couville, et pourraient également être prévues à Tollevast dans le cadre de rotations trimestrielles.

Par ailleurs, la mairie de La Glacière n'acceptera prochainement plus les assistantes maternelles tollevastaises aux activités organisées par son R.A.M.

CENTRE DE LOISIRS

Pour la première fois, le Centre de Loisirs ouvrira ses portes lors des vacances de février. L'amplitude horaire sera légèrement revue à la baisse par rapport à celle des mercredis et de la garderie périscolaire : 8h00 – 18h30.

Par ailleurs, l'ouverture sera modifiée lors des prochaines vacances d'été : le centre sera ouvert du vendredi 6 au vendredi 27 juillet, sera fermé du 30 juillet au 24 août, pour rouvrir la semaine avant la rentrée scolaire, soit du 27 au 31 août. Afin de ne pas entraver le ménage de prérentrée, une sortie avec pique-nique sera prévue le vendredi 31 août.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le chantier d'assainissement collectif commencera le 6 février pour la ZAC Claude Chappe et le Rocher. Les riverains et les enseignants ont été conviés à une réunion à ce sujet le mardi 17 janvier.

Fin de la séance : 23h15